



# Pévèle Carembault

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

Je soussigné, Monsieur Luc FOUTRY, Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, atteste qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération CC\_2021-006 du Conseil communautaire en date du 15 février 2021 concernant la vente d'une partie du domaine d'ASSIGNIES à AVENIR ET PATRIMOINE.

Le Lot 3 initialement d'une surface de 154 m<sup>2</sup> a été divisé entre :

- Le lot 3p1 pour 34 m<sup>2</sup>
- Le lot 3p2 pour 87 m<sup>2</sup>
- Les 33 m<sup>2</sup> restant ont été ajoutés au lot 4

Les lots 3p1 et 3 p2 d'une emprise totale de 121 m<sup>2</sup> (et non le lot 3 d'une emprise initiale de 154m<sup>2</sup>) sont vendus à AVENIR ET PATRIMOINE.

Les autres lots, objet de la vente, restent inchangés.

L'emprise totale, objet de la vente est de 12ha 27a 44 ca (et non plus 12ha 27a 77ca).

La délibération CC\_2021\_006 est donc modifiée en ce sens par la délibération CC\_2021\_006B.

Le plan corrigé est annexé à la délibération.

Les autres dispositions concernant la vente d'une partie du Domaine d'ASSIGNIES à AVENIR ET PATRIMOINE, restent inchangées.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 29 mars 2021

Le Président

Luc FOUTRY



Hôtel de Ville

Place du Bicentenaire  
59710 Pont-à-Marcq

Tél. : 03 20 41 26 48  
Fax : 03 20 41 17 96

contact@pevelecarembault.fr  
www.pevelecarembault.fr